

- Membres afférents au Conseil Municipal : **15**
- En exercice : **13**
- Présents : **11**
- Absents excusés : Irène MAURIN (pouvoir à Anthony CELERIEN)  
Lucie VAUTHIER
- Secrétaire de séance : Katrien DEKEYZER
- Président de séance : Christophe MANZO, Maire

### **Ouverture de la séance à 18 heures 30**

- **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 5 juillet 2021**  
Le procès-verbal du Conseil Municipal du 5 juillet 2021 est lu et approuvé à l'unanimité des membres du Conseil Municipal.

## **I. INTERCOMMUNALITE, URBANISME, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE**

### **Intercommunalité**

- CR du Conseil Communautaire de l'Agglo du 12/07/2021  
Le règlement des modalités patrimoniales et financières de retrait de la commune de la CCVD a été approuvé par délibération à l'unanimité de membres présents, ainsi que la fixation de l'attribution de compensation provisoire à verser à la commune.
- CAMA (Communauté d'Agglomération de Montélimar Agglomération): convention de groupement de commandes  
Cette convention a pour objet de constituer un groupement de commandes avec les communes membres de la CAMA. Chaque adhérent au groupement est libre de participer ou non aux consultations mises en œuvre, en fonction de ses besoins et des conditions décrites dans la convention.  
↳ **Délibération adoptée à l'unanimité**
- Planning des réunions et commissions de la CAMA  
Les dates des différentes réunions des Commissions Communautaires ont été communiquées aux élus de la commune. Elles ont lieu 1 fois par mois jusqu'à la fin de l'année.
- SIEBRC, SIGMA, SID  
Des réunions sont planifiées pour les prochaines semaines.
- SDED  
La commune fera à nouveau appel à leurs services pour la pose et dépose des illuminations de Noël.

### **Urbanisme**

- Point sur le lotissement « Le Sud »  
Le projet d'aménagement de la parcelle au sud du parc est maintenant entériné, le permis d'aménager ayant été délivré en ce début d'année.  
Ce projet privé, porté par le groupe MD de Montélimar, proposera 38 logements dont 10 locatifs. Ces 10 logements de 93 m<sup>2</sup> seront gérés par un organisme social de l'habitat. Deux emplacements réservés deviendront communaux : le parking de 70 places le long de la route de Manas, et le futur emplacement de l'aire de camping-car au sud de la parcelle.

Ce projet a été largement concerté avec le promoteur, que la municipalité remercie pour son engagement et sa souplesse.

Les travaux d'aménagement commenceront à l'automne, la construction des 10 logements locatifs s'en suivra (livraison prévue fin 2022). Les parcelles constructibles seront disponibles au printemps 2022.

– Arrêt du Programme Local de l'Habitat (PLH) 2021-2027 de la CAMA

Le Maire expose qu'au titre de la compétence « équilibre social de l'habitat », la CAMA a lancé les travaux de son futur PLH, en vue de définir un nouveau projet communautaire en matière de politique de l'habitat.

Il va définir, à l'échelle des 27 communes du territoire, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergement, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer la performance énergétique de l'habitat et l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. Il portera sur la période 2021-2027.

L'avis des communes membres est requis avant le 20/09/2021.

Le programme, tel que présenté et applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2021, restreint la construction de nouveaux logements sur la commune à 23 sur 6 ans, alors que le lotissement « Le Sud » prévoit à lui seul 38 habitations.

Rappel : le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) du PLU de la commune actuel et validé fin 2020 préconise 66 logements neufs jusqu'en 2030, soit 33 logements sur 6 ans.

Les membres du Conseil Municipal s'opposent au projet.

↳ **Délibération adoptée à la majorité (2 abstentions)**

– Point sur le dossier éolien

Suite à la présentation publique en mars 2021 de la 1<sup>ère</sup> synthèse des études d'impacts du projet éolien, la demande d'autorisation d'urbanisme est en cours de réalisation.

Avant le dépôt de celle-ci, il est nécessaire de poursuivre et de finaliser la modification simplifiée du PLU de la commune lancée en 2019 par les services de la CCVD afin de corriger des erreurs rédactionnelles. Ce dossier a été mis en attente durant quelques mois, le temps de formaliser la passation de la compétence urbanisme entre la CCVD et la CAMA. Ce dossier sera bien entendu mis à disposition du public et la municipalité continuera à informer et à échanger régulièrement avec les habitants sur l'avancée du projet.

### **Personnel**

– CAMA : convention de mise à disposition du personnel affecté au périscolaire

Dans le cadre du transfert de la compétence « famille » à la CAMA, une convention de mise à disposition du personnel affecté au périscolaire va être signée entre la commune et l'intercommunalité.

– Recrutement d'un agent contractuel de remplacement

Afin de pallier aux absences de l'agent en charge de la Maison des Lettres (arrêt maladie de 15 jours en septembre + congés de 3 semaines en octobre), un agent de remplacement a été recruté à temps non complet selon les modalités suivantes :

- du 9 au 23 septembre (ou 30 septembre à confirmer) + du 11 au 28 octobre inclus, les lundis, mardis et jeudis de 9 heures à 12 heures.

Les horaires et jours d'ouverture de la Médiathèque sont ainsi modifiés :

- samedi 11, mardi 14, mardi 21 et mercredi 22/09 de 10 à 12 heures.

### **Administration générale**

– Calendrier municipal

A compter du mois de septembre, les Commissions Générales se tiendront le 3<sup>ème</sup> mardi du mois, et les Conseils Municipaux le 1<sup>er</sup> mardi.

Report de la Commission RH initialement prévue le 14/09, date à définir.

Commission Urbanisme = mardi 14/09 à 18 heures

Commission Travaux = jeudi 16/09 à 19 heures

Vœux du Maire = samedi 08/01/2022 à 11 heures

– Contrôle du passe sanitaire

Afin de respecter la réglementation en vigueur, la commune doit prendre un arrêté portant habilitation de certains élus et agents communaux à contrôler la présentation du passe sanitaire, dans les lieux où il est exigé.

– ADN : adressage de la commune

Le fichier d'adressage d'ADN comporte des erreurs qui ralentissent ou bloquent les usagers dans la mise en place de l'accès à la fibre. Le travail de la prochaine Commission Urbanisme portera notamment sur la mise à jour de ses données (86 logements sont concernés).

Il est à noter que certains opérateurs ne sont pas prêts techniquement et possèdent également des informations erronées (leurs fichiers sont actualisés 1 fois par mois).

Les administrés peuvent se rendre en mairie afin d'obtenir un certificat d'adressage facilitant ainsi leurs démarches (se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile à cet effet). Lorsque l'opérateur annonce un problème technique, il lui appartient de transmettre un « ticket incident » aux services d'ADN, afin que ceux-ci puissent intervenir sur place.

## II. FINANCES ET ENERGIE

### Finances

– Synthèse du budget au 01/09/2021

	FONCTIONNEMENT			INVESTISSEMENT		
	Budget 2021	Réalisé	Écart %	Budget 2021	Réalisé	Écart %
DEPENSES	620 700 €	323 219 €	52, 07	444 356 €	130 373 €	29, 34
RECETTES	620 700 €	371 779 €	59, 90	444 356 €	156 675 €	35, 26

– Changement de Trésorerie

La commune est actuellement en cours de transfert de Trésorerie (de Crest à Montélimar). Aucun flux financier ne peut être émis avant le 20/09.

Les comptes de la commune basculeront à nouveau à la fin de l'année pour être rattaché à Pierrelatte au 01/01/2022 comme l'ensemble des communes du territoire.

Les services de la Trésorerie de Montélimar porteront alors exclusivement sur la gestion des produits de l'hôpital.

– Budget principal : Décision Modificative n° 2

Vu l'instruction budgétaire et comptable M 14,

Considérant que l'imputation 61523 n'est pas assez développée,

Considérant qu'il y a lieu de modifier l'imputation et ses montants au budget principal de l'exercice en cours,

Il est proposé de procéder à une décision modificative du budget principal de la commune.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61523 / voies et réseaux	1 000 €	
D 615231 / Voiries		1 000 €

↳ **Délibération adoptée à l'unanimité**

– Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : réforme exonération de 2 ans

Opposition à l'exonération 2 ans de TFPB au profit des nouvelles constructions de locaux d'habitation : obligation de délibérer avant le 1er octobre 2021 pour éviter le rétablissement total de l'exonération.

Jusqu'à ce jour, la commune a opté pour une exonération à 100 % de la TFPB pendant 2 ans.

Il est proposé au Conseil Municipal de porter cette exonération à 50%. Cet apport de fiscalité permettra ainsi de limiter au maximum le recours aux emprunts pour la réalisation des travaux de la Traverse du village. Cela permettra également aux usagers de conserver du pouvoir d'achat.

↳ **Délibération adoptée à la majorité (2 abstentions)**

– Schéma Directeur de l'Assainissement : demande de subventions

Le Maire indique que l'Article 12 de l'arrêté du 21/07/2015 rend le diagnostic de réseaux d'assainissement obligatoire.

Il s'agit également d'une condition d'éligibilité aux subventions pour la réalisation de travaux d'assainissement. La commune se doit donc de se mettre en conformité dans l'optique des futurs chantiers de la Traverse du village.

Le devis proposé par le bureau d'étude mandaté par la commune s'élève à 37 927, 50 € HT.

Il est proposé aux élus de constituer 2 dossiers de demande de subvention : auprès de l'Agence de l'Eau et auprès du Conseil départemental.

Le plan de financement serait le suivant :

Diagnostic et mise à jour du schéma directeur d'assainissement	Coût en HT
Agence de l'Eau	18 963, 75 €
Conseil départemental	11 378, 25 €
Commune - autofinancement	7 585, 50 €
Total	37 927, 50 €

↳ **Délibération adoptée à l'unanimité**

### **III. TRAVAUX, VOIRIE, ASSAINISSEMENT, CADRE DE VIE**

#### **Travaux**

– A venir

- Goudronnage de la rue des Redis, début octobre
- Aménagement et embellissement des ronds-points de Manas et de la route de Cléon d'Andran

– Réfection des menuiseries de l'école

La planification des travaux sera fixée lors de la prochaine Commission Travaux.

– Chastelas - Belvédère

Suite à l'appel d'offres publié cet été, une seule proposition qualifiée d'inacceptable, selon les termes du Code de la Commande Publique (offre à 105 144 € pour une estimation à 42 000 € par le bureau d'étude), a été reçue ; la procédure a donc été déclarée infructueuse.

La relance de l'appel d'offres sera effective sur la plateforme « e-marchespublics.com » le 10/09/2021, avec une date limite de réception des dossiers fixée au 15/10/2021 à 12 heures.

#### **Assainissement**

– Facturation

La compétence « assainissement » est du ressort de la CAMA.

Afin d'assurer une continuité de service, la commune a signé une convention de délégation de la compétence pour l'année 2021.

Le transfert définitif de la gestion de l'assainissement de la commune à l'intercommunalité sera effectif au 01/01/2022.

La commune facture avec 1 an de décalage les consommations d'eaux usées aux usagers et doit se conformer aux cycles de facturation de la CAMA dans l'optique du transfert.

Les administrés recevront d'ici la fin de l'année 2 titres, correspondant aux consommations d'assainissement 2020 et 2021.

#### **Cadre de vie**

– Composteur

Le 2<sup>ème</sup> composteur partagé de la commune est installé Place du Champs de Mars.

L'inauguration du site aura lieu le lundi 20/09 à 17 heures 30.

- Formation au défibrillateur  
2 sessions de 2 groupes (limités à 12 personnes) seront dispensées mercredi 08/09 dans les salles préfabriquées :
  - Session 1 de 9 heures à 10 heures 30
  - Session 2 de 10 heures 30 à 12 heures

#### **IV. JEUNESSE, VIE SCOLAIRE, SOLIDARITE, LOGEMENT**

##### ***Vie scolaire***

- Point sur la rentrée  
L'école accueille 36 élèves pour cette rentrée répartis comme suit :
  - CP = 17
  - GS = 6
  - MS = 8
  - PS = 5L'établissement et les services périscolaire sont fermés jusqu'au 13/09 inclus en raison d'un cas confirmé de Covid parmi les élèves.

##### ***Solidarité***

- Opération « brioches »  
L'ADAPEI (Association départementale de parents et d'amis des personnes handicapées mentales, anciennement Association départementale des amis et parents d'enfants inadaptés) organise une vente de brioches le 16/10 en partenariat avec le salon de coiffure « Bernadette » et le magasin « Passion Nature ».
- Programme APRES (Aide Personnalisée pour le Recherche d'un Emploi)  
Ce programme gratuit propose des ateliers collectifs consacrés à la rédaction d'un CV et d'une lettre de motivation, ainsi qu'à la préparation à l'entretien d'embauche.  
Toutes les informations sont disponibles sur le site de la commune, rubrique « jeunesse-social / CCAS ».

##### ***Logement***

- Location communale vacante  
Appartement T4 (69,65 m<sup>2</sup>) situé au-dessus de l'école (1<sup>er</sup> étage), comprenant 3 chambres, séjour, cuisine, SDB et toilettes. Chauffage individuel.  
Loyer = 530 €, provision sur charges avec régularisation annuelle = 30 €  
Contacter le secrétariat de mairie.

#### **V. VIE ASSOCIATIVE, CULTURE, TOURISME, ET COMMUNICATION**

##### ***Vie associative***

- Festivités de la fin août  
Les traditionnels événements du dernier week-end avant la rentrée (forum des associations, apéritif communal, accueil des nouveaux arrivants, pique-nique citoyen, Vogue, concours de pétanque) ont dû être annulés en raison du protocole sanitaire difficilement applicable.  
La commune espère pouvoir accueillir les nouveaux arrivants en présence des associations avant la fin de l'année.
- Attribution des subventions aux associations 2021 – 3<sup>ème</sup> versement  
Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de voter le 3<sup>ème</sup> versement des subventions aux associations de la commune.

Voici les propositions :

Association	Subvention
AAR	200 €
Comité des Fêtes	120 €
PSM Initiatives	550 €
Equi Baïla	350 €
Total	1 220 €

↳ **Délibération adoptée à la majorité (1 contre, 1 abstention)**

### **Culture**

– Retours sur les manifestations estivales

Les événements de l'été ont remportés un grand succès :

↳ *Représentation de la compagnie de théâtre Mirandole*

Le 11/08, parc Adèle Clément, 110 personnes

↳ *Passages du Ludobus en juillet*

Les 19 et 26/07, Parc Adèle Clément, 60 enfants au 1<sup>er</sup> passage, 45 au second

– Rentrée de l'école de musique

Le passe sanitaire est requis aussi bien pour les élèves que les professeurs. Une réorganisation se met en place afin d'assurer une continuité de service.

Une journée portes-ouvertes aura lieu le mercredi 08/09 de 10 heures à 13 heures. Les inscriptions se font en mairie, aux horaires d'ouverture, jusqu'au 24/09 inclus.

Les tarifs restent inchangés par rapport à la saison passée.

### **Communication**

– Point sur le prochain bulletin municipal

Quelques articles sont toujours en attente. Diffusion prévue courant octobre.

## **VI. QUESTIONS DIVERSES**

– Un administré demande des précisions sur l'intervention des pompiers en début d'été.

↳ Voici l'extrait d'un article paru dans le Dauphiné Libéré le 02/06/2021 :

« Dimanche matin, les sapeurs-pompiers du centre de secours de la Valdaine ont participé sur la colline de Chevière à Puy-Saint-Martin à une journée de formation et de maintien des acquis sur les feux de forêt. Et ce pour préparer la saison d'été.

Dix-huit pompiers étaient présents sous la responsabilité de Nicolas REBOUL, capitaine du centre de secours, qui regroupe les pompiers de Cléon-d'Andran et Saint-Gervais-sur-Roubion, et interviennent aussi sur les communes de Bonlieu-sur-Roubion, La Bâtie-Rolland et Puy-Saint-Martin. Pour cette formation qui nécessitait d'importants moyens, des matériels ont été prêtés par les centres voisins du Roubion, de La Bégude-de-Mazenc et Sauzet. »

Le Capitaine REBOUL confirme les éléments mentionnés dans l'article, ainsi que le fait que ces manœuvres n'aient aucun rapport avec les éoliennes.

– Une villageoise souligne que l'obligation de passe sanitaire est susceptible d'évoluer et, appelle à la mesure dans les décisions qui seront prises pour l'école de musique.

– Un administré remercie les membres du Conseil Municipal d'avoir accepté de déplacer le range-vélos devant la mairie, suite à sa requête émise lors du Conseil Municipal du 07/06 dernier.

***La séance est levée à 20 heures 33.***

**Prochaine séance du Conseil Municipal : le mardi 5 octobre 2021 à 18 heures 30.**